

Résumé

Déroulement d'un débat au Congrès virtuel

01

Présentation du sujet

Sujet présenté par une personne-ressource ou par la personne politique responsable du dossier.

02

Comité plénier d'échanges

Questions de clarification et commentaires recevables.



DURÉE DES
INTERVENTIONS :
3 MIN

- Temps alloué : défini par la présidence des débats
- Possibilité de 2 tours de parole, mais priorité aux premiers tours de parole
- Interventions dans l'ordre où les personnes ont demandé à intervenir

**Si le sujet prévu
constitue un échange,**
le point est terminé.

**Si le sujet prévu
conduit à une décision,**
les étapes suivantes
sont requises.



03

Comité plénier d'annonce de propositions

- Toute personne déléguée peut annoncer une ou des propositions.
- Sous forme de dictée (aucune explication ou présentation).

05

Délibérante

Sont recevables, les propositions de dépôt, de référence, de remise à date fixe et de vote scindé.

DURÉE DES INTERVENTIONS :
2 MIN

- Temps alloué : défini par la présidence des débats
- Un tour de parole

07

Vote

- Immédiatement après les derniers droits de parole.
- Vote à main levée.
- Décision à la majorité.

Statuts et règlements : décision au 2/3 des personnes déléguées présentes.

04

Présentation des propositions

DURÉE DES INTERVENTIONS :
3 MIN (pour l'ensemble des propositions d'une personne déléguée)

- Dans l'ordre où elles ont été annoncées

- Appui requis d'une personne déléguée pour chaque proposition déjà inscrite au cahier du Congrès.

Orientations : toute nouvelle proposition doit obtenir l'appui de 200 personnes déléguées.

Statuts et règlements : tout nouvel amendement aux propositions inscrites au cahier doit obtenir l'appui de la majorité des personnes déléguées présentes.

- Une proposition qui n'a pas reçu l'appui nécessaire n'est pas retenue ni pour débat ni pour décision.

06

Derniers droits de parole

DURÉE DES INTERVENTIONS :
2 MIN

- Les personnes déléguées qui ont présenté une ou des propositions.
- Dans l'ordre des niveaux de vote (la principale étant appelée en dernier).

Rappel

Durant les délibérations, pour respecter le temps alloué, la personne présidente des débats fixe la durée du débat et de ses étapes. Au terme de la période de temps prévue, seules les personnes qui ont signifié leur désir d'intervenir pourront le faire.